

# JOURNAL OFFICIEL

## DU TERRITOIRE DU TOGO

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

### ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Togo, France et Colonies . . . . .	700 fr.	375 fr.
Etranger . . . . .	850 fr.	450 fr.

Prix du numéro { Au comptant, à l'imprimerie : 30 fr.  
Par porteur ou par la poste :  
Togo, France et Colonies : 35 fr.  
Etranger : Port en sus.

### ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et annonces, s'adresser au Directeur de l'Ecole Professionnelle de la Mission Catholique de LOMÉ, TOGO.

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des 4 trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS

la ligne . . . . .	30 f
Minimum . . . . .	150 f
Chaque annonce répétée : moitié prix ; minimum	150 f

Ce tarif ne s'applique pas aux tableaux ni aux insertions faites en caractères plus petits que ceux du texte du Journal.

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DU POUVOIR LOCAL

1951

13 Décembre — N° 892-51/AP — Arrêté portant convocation des électeurs du deuxième collège électoral du Cercle de Lomé. 1

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### Avis et communications

Office des changes . . . . . 2

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DU POUVOIR LOCAL

#### Assemblée Représentative du Togo

ARRETE N° 892-51/A.P. du 13 décembre 1951.

LE GOUVERNEUR DE LA FRANCE D'OUTRE-MER,  
OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,  
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE AU TOGO

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 3 janvier 1946 portant réorganisation administrative du Territoire du Togo et création d'assemblées représentatives;

Vu le décret N° 46-2378 du 25 octobre 1946 portant création d'une Assemblée représentative au Togo;

Vu l'arrêté N° 715-51/AP. du 12 octobre 1951 portant convocation dans le Territoire du Togo des collèges électoraux en vue des élections pour le renouvellement de l'assemblée représentative du Togo;

Vu les résultats des élections du 9 décembre 1951;

### ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Les électeurs du deuxième collège du Cercle de Lomé sont convoqués pour le dimanche 30 décembre 1951 en vue de procéder à un second tour pour l'élection des délégués de ce Cercle à l'Assemblée Représentative dans les formes prévues par le décret susvisé du 25 octobre 1946.

ART. 2. — Les déclarations de candidatures, effectuées conformément aux dispositions de l'article 13 du décret du 25 octobre 1946 susvisé, doivent être déposées au plus tard le 22 décembre avant minuit et comporter l'indication de la couleur que le candidat ou la liste de candidats aura choisi pour l'impression de leurs bulletins de vote.

ART. 3. — Vu l'urgence, le présent arrêté sera immédiatement rendu applicable par voie d'affichage à la Mairie de Lomé, dans tous les bureaux de circonscription administrative et des P.T.T. du Territoire.

Lomé, le 13 décembre 1951.

Y. DIGO.

**PARTIE NON OFFICIELLE****AVIS ET COMMUNICATIONS****Office des Changes**

*AVIS n° 188 de l'Office des Changes relatif au cours de la Livre sterling.*

Les cours de la Livre sterling (versements) pratiqués par le Fonds de Stabilisation des Changes à dater du 17 décembre 1951 sont les suivants :

Achat = 972 francs métr.

Vente = 988 francs métr.

---